

Contrat d'engagement d'utilisation du broyeur à végétaux thermique

Membre utilisateur

Nom : Prénom :
Adresse :
Numéro de téléphone : Adresse Mail :

Durée d'engagement :

Le membre utilisateur s'engage à utiliser le matériel () heures par an : les heures de fonctionnement de la machine décomptées par le compteur. Ce volume engagé pourra être ajusté avant le début de la deuxième année d'engagement. Si le membre utilise davantage le matériel, il s'engage à payer le temps d'utilisation supplémentaire.

Le contrat engage le membre utilisateur pendant 5 ans à partir de la date d'engagement sauf cas exceptionnel.

Loyer :

Le règlement des heures d'utilisation du matériel doit être versé chaque début d'année civile (hors première adhésion).

Le loyer fixé au départ peut varier (voir règlement intérieur).

Conditions générales :

La réservation du matériel se fera au moyen d'un agenda électronique avec le lien suivant :

<http://www.reservation.arbrebleu.fr>

Chaque adhérent reçoit un identifiant et un mot de passe individuel pour permettre la réservation. Un mail de confirmation sera alors adressé au membre utilisateur.

Le matériel sera contrôlé avant le départ par un référent en présence du membre utilisateur. Cela implique pour le membre utilisateur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement du matériel. Le membre utilisateur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Le membre utilisateur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel. Il certifie connaître toutes les mises en garde de sécurité, les risques et les précautions à prendre relatives à l'utilisation du matériel mis à disposition par le biais de ce présent contrat.

En empruntant ce matériel, le membre utilisateur s'engage à le rendre à la date et à l'heure prévue et à ne pas bloquer le matériel non utilisé.

La restitution du matériel se fera au même endroit qu'à la prise en mains, sauf s'il est prévu que le matériel soit transmis à un autre membre utilisateur. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera contrôlé par un référent. En cas de défektivité, d'irrégularité, ou d'usure exagérée, par rapport à l'utilisation spécifiée constatées lors de ce contrôle, les réparations seront à la charge du membre utilisateur.

Dans le cas où le matériel doit être réparé pour cause d'usure anormale, le coût de la réparation sera imputé sur le coût de l'heure d'utilisation et divisé entre les membres du groupe.

Fait en deux exemplaires à _____, le _____
Signature

IMPORTANT :

Merci d'accompagner un exemplaire de ce document d'un chèque à l'ordre de « Arbre Bleu broyeur » qui totalisera : ADHESION ARBRE BLEU 5.00 € + PART SOCIALE 22.00€ + NOMBRE D'HEURES ANNUELLES PREVUES x 8.00 €/h.

Adresser le tout à : Michel TOUCHAIS 12 La Houssaye 49270 - CHAMPTOCEAUX